

Convocation ASSEMBLÉE Générale mixte



Samedi **10** octobre 2009 • **10 h 00**



IMPORTANT

Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint le samedi 10 octobre 2009, l'Assemblée Générale mixte se réunira le 19 novembre 2009 à 19 heures, au siège de l'association, 33 cours Albert Thomas - 69003 LYON, et sur le même ordre du jour.

La présente vaut convocation pour les deux Assemblées successives le cas échéant.

Le 12 octobre 2009, vous serez informés via www.alptis.org, en page d'accueil, de la tenue éventuelle de l'Assemblée Générale mixte du 19 novembre 2009.

— Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte

- Ouverture de l'Assemblée Générale Mixte
- Élection de la Commission de contrôle des pouvoirs

— Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1• Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2008
- 2• Présentation du rapport financier
- 3• Rapports de la Commission de contrôle financier et du Commissaire aux comptes
- 4• Approbation des comptes de l'exercice 2008, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat
- 5• Fixation des cotisations d'association pour 2010
- 6• Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- 7• Désignation de la Commission de contrôle financier
- 8• Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- 9• Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe
- 10• Réponses aux questions posées par écrit

— Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- 11• Présentation et approbation de l'aménagement des statuts de l'association

- **Jean-Paul ALARY**
Imprimeur, Castres
- **Bernard AUDRAS**
Expert-comptable, Sainte-Foy-lès-Lyon
- **Gérard BERTRAND**
Prothésiste dentaire, Nice
- **Gilbert BIANCHI**
Kinésithérapeute, Marseille
- **Bernard BONNIN, Vice-président**
Expert-comptable, Tours
- **Henri CHAVOT, Secrétaire**
Kinésithérapeute, Saint-Etienne
- **Jean-François CHEVALLIER, Secrétaire adjoint**
Architecte, Chamonix
- **Jean-François CLÉMENT, Vice-président**
Avocat, Lyon
- **Georges COUDERT, Président**
Géomètre-expert, Lyon
- **Bernard CROUZOUON, Trésorier adjoint**
Expert-comptable, Sainte-Foy-lès-Lyon
- **Francis DUPONT**
Avocat, Faches-Thumesnil
- **Pierre-Paul ERNST**
Exploitant viticole, Colmar
- **Alain GÉNITEAU, Vice-président**
Avocat, administrateur judiciaire, Brest
- ✕ • **Anne GIRIAT**
Secrétaire de direction, Saint-Jean-de-Védas
- **Patrice GIROUD**
Avocat, Grenoble
- ✕ • **Nicole GOUDARD-FRANCAUX, Trésorière**
Expert-comptable, Villeurbanne
- **Gérard JAMMES**
Auditeur en ressources humaines et finances, Aubagne
- **François LAURENT**
Agent immobilier, Grignon
- **Hélène LEISER**
Sans profession, Bazas
- **Christian MATHON**
Employé de banque, Valence
- ✕ • **Anita ROLLAND**
Commerçante, Royan
- **Robert UNTERREINER**
Professeur d'université, Lyon
- **Georges VUITTON, Vice-président**
Agent immobilier, Lyon
- **Bernard CHUZEVILLE, Président du GRAP**
Opticien, Lyon

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1• Rapport moral pour l'exercice 2008

A l'heure où les valeurs capitalistiques sont mises à mal, la pertinence de notre système associatif à but non lucratif se voit plus que jamais confirmée : les excédents sont investis au service de notre développement et de notre

ASSEMBLÉE Générale mixte

pérennité sans dividendes à distribuer. La transparence de notre gestion et l'indépendance financière sont validées par les Adhérents qui s'impliquent au cœur même de notre fonctionnement. Pour autant, nous ne pouvons nous extraire d'un contexte marqué par de profondes mutations. La crise financière qui a déclenché une crise économique mondiale majeure et brutale n'a pas fini de bouleverser les codes sociaux.

Un environnement complexe

Pour faire face à l'accroissement continu des dépenses de santé, l'Etat a augmenté la taxe afin de financer la Couverture Maladie Universelle (CMU) de plus de 140 %, taxe payée chaque année par les organismes complémentaires depuis 1999. Pour aider à rétablir les comptes de l'Assurance maladie, Alptis aurait préféré un transfert de charges vers les complémentaires (optique, dentaire, pharmacie de confort,...) mais l'Etat a choisi une solution plus facile à mettre en œuvre. En 2008, cette augmentation de la taxe s'est associée à une progression de 4,2 % de la Consommation Médicale Totale (CMT), indice représentatif des dépenses de santé des ménages. L'augmentation du coût de la santé publique (tarifs des consultations...) ainsi que la hausse de la consommation de médicaments liée notamment aux effets de l'âge en sont deux facteurs explicatifs majeurs. Nos frais de gestion étant calculés au plus juste, ces évolutions de taux se sont obligatoirement répercutées sur le montant des cotisations à hauteur d'environ + 8 %.

Face au problème du financement des dépenses de santé, Alptis prend la parole. Le directeur général Jean-Paul Babey est intervenu à plusieurs reprises dans les médias et le directeur du développement, Patrick Julien, a participé aux premières rencontres parlementaires pour l'accès aux soins en octobre dernier. Il a fait part de la position d'Alptis lors d'une table-ronde sur le sujet "transférer de nouvelles dépenses" devant le directeur général de la CNAMTS, le président de la Mutualité française et les sénateurs rapporteurs du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2009.

Un développement continu

Dans un contexte économique difficile marqué par la perte de pouvoir d'achat de nombreux Français, nous avons accueilli plus de 18 000 Adhérents au sein de notre association. Le bon rapport qualité/prix de nos gammes nous a permis de résister face à une concurrence acharnée, parfois peu scrupuleuse en matière de pérennité des garanties. En Prévoyance, la progression de notre garantie "FRAIS GÉNÉRAUX" est à noter et en garantie Emprunteur, le lancement de "PAREO V5" nous a permis de revenir vers nos niveaux de ventes les plus hauts. S'agissant de la retraite, nous nous devons d'être patients pour nous implanter durablement sur ce nouveau marché. Forte de 130 767 Adhérents à la fin 2008, notre association poursuit donc sa croissance malgré un environnement mouvant.

Les faits marquants 2008 : retour sur l'activité des Commissions Alptis

Composées d'Adhérents bénévoles et de professionnels d'Alptis Assurances, nos Commissions consultatives sont des instances de concertation qui impulsent réflexions et actions au service du développement.

Alors qu'un projet de loi sur le 5^e risque, à savoir la dépendance, est en préparation, la **Commission Technique** s'est penchée sur la création d'un nouveau contrat dépendance. Elle a également porté un regard analytique sur les produits 2008. L'année a été particulièrement riche à cet égard avec 6 créations/refontes de produits :

- une offre de protection globale incluant Prévoyance, Frais Généraux et Santé pour les gérants majoritaires de société et les membres de professions libérales, SOLUTION GÉRANTS MAJORITAIRES, SOLUTION PROFESSIONS LIBÉRALES, et son complément, IMPÉRATIF RETRAITE MADELIN ;
- une nouvelle offre emprunteur, PAREO V5, élargie aux seniors et profils à risque, couronnée d'un Label d'Excellence par les Dossiers de l'Épargne ;
- en novembre, c'est un trio de produits qui a été lancé : une assurance décès accessible à tous, TEMPO ECLAIR, une garantie obsèques pour poursuivre la conquête du marché des seniors et une complémentaire santé ciblée familles, LOUEVA FAMILLES.

Les membres de la **Commission Qualité et Communication** ont contribué à l'élaboration de nombreux documents d'information pour les Adhérents en veillant particulièrement à la clarté de leur contenu (dépliants sur des sujets pratiques tels que le Tiers Payant, la télétransmission, guide à l'usage du nouvel Adhérent,...). Ils ont également échangé autour de la nouvelle charte de Communication : ce support définit les fondamentaux d'Alptis, ses valeurs et principes fondateurs, sa mission, son ambition, son organisation associative, son fonctionnement selon le schéma équilibré. Comme chaque année, la Commission a été associée à l'étude et l'analyse du baromètre de satisfaction, sur la base des résultats obtenus en 2007. En septembre, l'obtention de la certification ISO 9001 décernée par l'AFAQ (Association Française de l'Assurance Qualité) a démontré que nous plaçons la satisfaction client au cœur de nos préoccupations quotidiennes. C'est une reconnaissance qui conforte les valeurs de proximité et d'écoute développées depuis la création. Reconnaissance saluée également par les internautes sur le site www.opinion-assurances.fr, développé par Assurland. Sur ce site, Alptis est l'assureur santé préféré des Français avec une note de satisfaction globale de 4,3/5.

Ayant notamment pour mission d'animer le réseau des Comités locaux d'Adhérents bénévoles, les 11 membres de la **Commission Animation** ont dressé le bilan des 61 conférences-débats et manifestations prévention organisées par les Comités dans toute la France : plus

de 6 000 personnes ont ainsi pu être sensibilisées sur des sujets aussi variés que le don d'organe, les maladies cardiovasculaires, le diabète, les gestes qui sauvent, la maladie d'Alzheimer... Le sommeil, thème de l'année, a aussi largement été développé, non seulement à travers les conférences mais aussi lors du Congrès annuel le 25 octobre 2008. Près de 700 personnes - un record d'affluence - ont assisté au grand débat sur le sommeil animé par la journaliste radio spécialisée santé, Danielle Messenger, et nourri par les interventions de deux experts de renom : le Docteur Jean-Pierre Giordanella, directeur de la prévention à la CPAM de Paris et coordinateur de la commission du suivi du plan sommeil, et le Docteur Didier Cugy, spécialiste en pathologies du sommeil et consultant au CHU de Bordeaux. Un mini-site web sommeil a complété l'information sur le sujet : www.alptisetlesommeil.org. Il délivre tout le b.a.-ba du sommeil de façon ludique et accessible à tous. En 2009, la mobilisation sur le sommeil continue, avec la signature d'un partenariat avec l'Institut National du Sommeil et de la Vigilance (INSV) et la participation au Congrès du 50^e anniversaire de la découverte du sommeil paradoxal par le neurobiologiste Michel Jouvet. Cet événement a réuni, à Lyon en janvier, 350 personnes, dont les plus grands spécialistes français et étrangers du sommeil.

La Commission Animation a également pour but d'insuffler des partenariats avec des associations locales qui agissent en prévention santé. Lancée en 2008, la deuxième édition des Trophées Alptis Initiatives Prévention Santé, concours destiné à encourager les initiatives locales de prévention, constitue une belle opportunité en la matière. C'est ainsi que début 2009, 156 candidatures d'associations (contre 80 en 2006) ont été reçues, un vivier porteur d'actions communes.

Toujours dans l'optique de ces partenariats, Alptis poursuit celui débuté en 2007 avec l'Association Hémochromatose France, notamment en participant à la journée nationale de l'hémochromatose et en publiant un Guide Prévention sur ce thème afin de mieux faire connaître la maladie et le dépistage.

Enfin, une enquête a été menée pendant l'été 2008 auprès des Adhérents membres des instances associatives (Conseils d'Administration, Commissions consultatives, Comités locaux...). Objectif : mieux les connaître et comprendre leur motivation d'implication chez Alptis, pour orienter le développement de l'action associative. Pour dynamiser encore davantage ce réseau de bénévoles, l'équipe des professionnels Alptis en charge de la vie associative s'est enrichie de trois nouveaux collaborateurs.

La **Commission Sociale** accorde des aides aux Adhérents en difficulté, victimes des accidents de la vie (maladie, chômage, handicap, catastrophes naturelles...). Elle dispose de ressources venant du fonds social. En 2008, elle a étudié 650 nouvelles situations, des dossiers anonymes préparés par l'assistante sociale.

Quant à la **i-Commission** créée au printemps, son rôle est d'animer le site www.au-coeur-de-la-prevention.fr dédié à l'action associative dans la prévention, et le site communautaire interaction.alptis.org réservé aux Adhérents bénévoles. Ces deux sites ont vu le jour en 2008 et la Commission participe à leur enrichissement (montage de dossiers d'information, mise en ligne de vidéos de conférences...). Un plan de formation des Adhérents bénévoles à l'usage de ces blogs et forums a également été mis en place en 2008.

Centre d'études et de recherches sur le monde des indépendants et des petites entreprises, **l'Observatoire Alptis de la Protection Sociale** a publié un ouvrage: *Les travailleurs indépendants de l'industrie, du bâtiment et des services* - et produit deux analyses : la première alimente la réflexion sur les conditions souhaitables d'exercice de l'indépendance (*L'indépendance, entre renouveau et métamorphose*), la seconde, apporte un éclairage historique sur l'évolution de certaines professions indépendantes (*Une histoire des professions indépendantes*). Sollicités dans le courant de l'été via une enquête sur les finalités de l'Observatoire, les membres du Conseil d'Administration et du Comité Scientifique ont souhaité développer la visibilité et la lisibilité des travaux effectués. Enfin, un important travail a été conduit sur la couverture maladie complémentaire d'entreprise obligatoire et a fait l'objet d'une lettre début 2009.

En conclusion, les turbulences actuelles, loin de mettre à mal le système Alptis, qui fait ses preuves depuis plus de 30 ans, montrent sa pertinence et toute la valeur refuge qu'il représente. La fidélité de ses Adhérents et leur soutien actif en est le ciment, qu'ils en soient ici remerciés.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral pour l'exercice 2008, décide d'en approuver les termes dans toutes ses dispositions.

2• Rapport financier

Comme chaque année, nous vous soumettons les comptes de l'association Alptis sur lesquels vous avez à vous prononcer.

ASSOCIATION ALPTIS Compte de résultat

Recettes

Malgré un contexte rendu difficile par les premiers signes de ralentissement économique, 18 885 nouveaux Adhérents ont fait confiance à l'association en 2008. Le montant des droits d'entrée est en retrait de 10 % par rapport à 2007.

L'effectif Adhérent au 31 décembre 2008 a progressé à 130 767 Adhérents. Les cotisations statutaires ont progressé de 3 % par rapport à 2007 et sont d'un montant de 2 353 963 euros. Le total des produits progressent de 3 % à 2 570 252 euros.

Charges

Les charges de l'association ont progressé de 328 406 euros.

L'essentiel de ces nouvelles dépenses a été consacré à l'animation de la vie associative qui représente désormais 51 % de l'ensemble des recettes de l'association contre 48 % en 2007.

Les militants se sont rencontrés dans 187 réunions de Comités locaux afin de participer notamment à l'organisation de 61 conférences sur des thèmes liés à la Prévention Santé.

La i-Commission a vu le jour au printemps 2008 avec la mission de participer à l'enrichissement des sites internet associatifs.

Le résultat financier en retrait de 27 318 euros a été impacté au quatrième trimestre de l'année 2008 par la forte baisse des taux monétaires.

L'ensemble de ces éléments permet de dégager un résultat courant de 279 754 euros.

Ce résultat est fiscalisé au titre de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 61 303 euros.

Nous vous rappelons qu'à compter du 1^{er} janvier 2003 nous avons opté pour l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : l'association Alptis est la mère d'un groupe composé avec ses filiales Alptis Assurances et c-mon-assurance.com. Chaque fille contribue au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe à hauteur de ce qu'elle aurait payé en cas d'imposition séparée. Les économies d'impôt qui résultent de l'intégration fiscale sont conservées par l'association Alptis et constituent un gain de l'exercice.

La filiale c-mon-assurance.com assure depuis la fin de l'année 2007 le développement direct de l'association sur internet. L'activité, en phase d'investissement, dégage un résultat négatif, conforme au plan initial, et génère dans le cadre de cette intégration fiscale, une économie d'impôt qui s'élève à 373 753 euros pour l'année 2008.

L'exercice dégage ainsi un excédent de 591 985,63 euros.

Bilan

L'actif immobilisé tient compte essentiellement :

- des titres de la SAS ALPTIS ASSURANCES 10 937 355,63 €
- des titres de la SCI ALPTIS IMMOBILIER 1 088 431,71 €
- des titres de la SCI LES MANSARDES 246 100 €
- des titres de la SAS c-mon-assurance.com 80 000 €

L'association a participé à l'augmentation de capital de la SAS c-mon-assurance.com pour un montant de 50 000 euros, libéré pour le quart au 31/12/2008.

L'actif circulant intègre une créance de 321 817 euros d'impôt société due essentiellement par Alptis Assurances, conséquence de l'intégration fiscale.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 5 712 272 euros contre 5 372 905 euros en 2007.

Le passif est constitué à 91 % par les capitaux propres de l'association.

Situation Financière de l'association Alptis

COMPTE DE RÉSULTAT	2008	2007
Produits		
Cotisations d'association	2 353 963,08	2 295 223,63
Droits d'entrée	191 710,14	212 011,86
Produits divers	24 579,61	20 927,18
Total	2 570 252,83	2 528 162,67
Charges		
Salaires et charges	303 317,48	284 629,39
Amortissements et provisions	3 947,44	1 714,28
Impôts et taxes	26 359,15	27 973,76
Autres charges d'exploitation	2 493 388,36	2 184 288,68
Total	2 827 012,43	2 498 606,11
Résultat d'exploitation	(256 759,60)	29 556,56
Quote-part de résultat SCI	361 160,05	132 293,13
Produits financiers	175 809,74	202 671,31
Charges financières	(455,99)	
Résultat financier	175 353,75	202 671,31
Résultat courant	279 754,20	364 521,00
Produits exceptionnels	0,00	170,86
Charges exceptionnelles	(218,57)	(100,43)
Résultat exceptionnel	(218,57)	70,43
Impôts sur les bénéfices	(61 303,00)	(141 632,00)
Intégration fiscale	373 753,00	191 997,00
Excédent	591 985,63	414 956,43

BILAN	2008	2007
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	32 065,35	580,33
Immobilisations corporelles	10 944,36	3 783,54
Immobilisations financières	12 351 887,16	12 301 887,16
Créances	761 288,61	296 837,60
Disponibilités	5 712 272,14	5 372 905,95
Comptes de régularisation	112 190,51	82 971,18
TOTAL DE L'ACTIF	18 980 648,13	18 058 965,76
PASSIF		
Fonds associatif	16 609 999,45	16 195 043,02
Fonds de secours	60 979,61	60 979,61
Excédent de l'exercice	591 985,63	414 956,43
Amortissements dérogatoires	301,42	82,85
Dettes	1 636 382,02	1 306 903,85
Comptes de régularisation	81 000,00	81 000,00
TOTAL DU PASSIF	18 980 648,13	18 058 965,76

3• Rapports du Commissaire aux comptes

RAPPORT GÉNÉRAL

Aux Adhérents de l'association

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Alptis, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I • Opinions sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II • Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note rappelant les règles et méthodes comptables en page 9 de l'annexe des comptes expose les modalités de comptabilisation et de dépréciation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable retenue ainsi que sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III • Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport financier.

Fait à Villeurbanne, le 2 juin 2009

Le Commissaire aux comptes

ORFIS BAKER TILLY SA

Bruno GENEVOIS

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Adhérents de l'association,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention intervenue au cours de l'exercice Nature et objet

Une convention de partage des coûts relative à des prestations d'assistance administrative, commerciale, informatique et comptable a été conclue en date du 22 novembre 2008 entre les entités suivantes : Alptis Assurances, Alptis Association, c-mon-assurance.com, Miltis, Observatoire Alptis de la Protection Sociale, Groupement d'Associations de Prévoyance (GRAP), Alptis Seniors, Alptis Frontaliers, Alptis Entreprises et l'Association de Prévoyance des Salariés de la région Lyonnaise (APSL).

Modalités

A ce titre, les charges facturées à l'association par la société Alptis Assurances et enregistrées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Alptis Assurances 527 286 €

Fait à Villeurbanne, le 2 juin 2009

Le Commissaire aux comptes

ORFIS BAKER TILLY SA

Bruno GENEVOIS

4• Approbation des comptes de l'exercice 2008, quitus au Conseil d'Administration, et affectation du résultat

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 2008, qui font apparaître un excédent de 591 985,63 € et un total de bilan de 18 980 648,13 €, et donne quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé. Elle décide en outre d'affecter l'excédent :

- à hauteur de 70 000 € à un fonds de solidarité créé à cet effet,
- à hauteur de 521 985,63 € au fonds associatif.

En outre, l'intégralité du fonds de secours, soit 60 979,61 € sera transféré dans le fonds de solidarité.

5• Fixation des cotisations d'association pour 2010

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale approuve les montants suivants pour les cotisations d'association 2010 :

DROIT D'ENTRÉE	11,00 €
COTISATIONS	
Contrats à prime unique	60,00 € en une fois
Gammes Santé de base	1,50 € par mois
Gammes Santé supérieure	2,60 € par mois
Gammes Prévoyance (contrat à primes viagères ou temporaires*)	1,00 € par mois (*pendant la période de cotisation prévue au contrat)
Contrats Retraite	0,01 % des encours

6• Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

- **5 postes à renouveler** : Jean-Paul ALARY, Gérard BERTRAND, Jean-François CHEVALLIER, Jean-François CLÉMENT et Gérard JAMMES.

Ils ont fait acte de candidature pour le renouvellement de leur mandat dans les délais statutaires.

- **1 poste à pourvoir.**

Candidatures au Conseil d'Administration - Statuts - extrait de l'article 9

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'une part de douze membres au moins et de vingt quatre membres au plus, élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autre part du Président du Groupement, membre de droit ou son représentant. Les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'Adhérents membres de l'association depuis un an au moins, jouissant de leurs droits civiques, n'étant ni les salariés ni, sauf autorisation exceptionnelle du Conseil d'Administration, les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite. Le dépôt des candidatures, effectué au siège de l'association vingt (20) jours au moins avant l'Assemblée Générale, doit donner lieu à la délivrance d'un récépissé.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale nomme/renouvelle _____ en qualité de membres du Conseil, pour une durée de 4 ans.

7• Désignation de la Commission de contrôle financier

Commission de Contrôle - Statuts - article 15

L'Assemblée Générale nomme chaque année une Commission de contrôle composée de cinq (5) membres au moins. Les membres de cette Commission de contrôle sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration sortant ou en exercice. Ils auront à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, un rapport sur les comptes présentés par les Administrateurs. Nous vous proposons de désigner les personnes visées dans la résolution qui suit.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale nomme Roger CHEVALLOT, Adrien GONDIN, Jean-Claude LECOURBE, Ahmed MAHAMID et Nelly SIBILLOTTE en qualité de seuls membres de la Commission de contrôle financier pour 2009/2010.

8• Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes actuel, le Cabinet ORFIS BAKER TILLY SA, 149 boulevard Stalingrad 69100 Villeurbanne, représenté par M. Bruno GENEVOIS, dont le mandat arrive à expiration cette année, est proposé pour un nouveau mandat de 6 exercices.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes du Cabinet ORFIS BAKER TILLY SA pour une durée de 6 exercices.

9• Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe

Conformément à l'article R. 141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association et relevant du champ d'application de l'article L. 141-7 du Code des assurances (contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation à adhésion facultative). Elle peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée qui ne peut excéder 18 mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants dans les matières que la résolution définit. Le Conseil d'Administration exerce ce pouvoir dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, et en cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en fait le rapport à la plus prochaine Assemblée.

A cet égard, il est signalé à l'Assemblée Générale que les contrats groupe de prévoyance "Régime PL" et "Régime PL 95" ont fait l'objet d'une révision tarifaire à la hausse en raison des résultats techniques déficitaires observés.

Nous soumettons à votre approbation la résolution suivante, confirmant la délégation de pouvoirs de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration :

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale de l'association confirme la délégation confiée au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R. 141-6 du Code des assurances, de négocier et de signer un ou plusieurs avenants aux contrats de groupe souscrits par l'association. Cette délégation de pouvoir d'une durée de 18 mois renouvelable porte sur l'ensemble des contrats de groupe souscrits par l'association pour la réalisation de son objet social.

L'ensemble des avenants signés par le Conseil d'Administration de l'association, ou par son mandataire, fera l'objet d'un rapport porté à la connaissance de la plus proche Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article R. 141-6 du Code des assurances.

10• Réponses aux questions posées par écrit

Tout Adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'Assemblée Générale doit le faire par écrit avant le 4 septembre 2009 à l'adresse de l'association (voir en dernière page).

Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'Assemblée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

11• Présentation et approbation de l'aménagement des statuts de l'association

L'environnement juridique des associations souscriptrices de contrats d'assurances collectifs évolue, du fait notamment des nouvelles réglementations applicables aux activités d'assurance.

Ainsi, la loi du 15 Décembre 2005 et son décret d'application du 1er août 2006 relatifs aux associations souscriptrices de contrats d'assurance de groupe sur la vie fixent de nouvelles règles de gouvernance et précisent les droits des adhérents.

Ces nouvelles dispositions visent à garantir l'indépendance de ces associations et à améliorer la représentation des adhérents et leur information à l'occasion des Assemblées Générales.

Cette réforme a rendu nécessaire un réexamen des statuts de votre association. En effet, cette dernière est concernée par les textes susvisés dans la mesure où elle souscrit des contrats collectifs d'assurance garantissant le risque Décès.

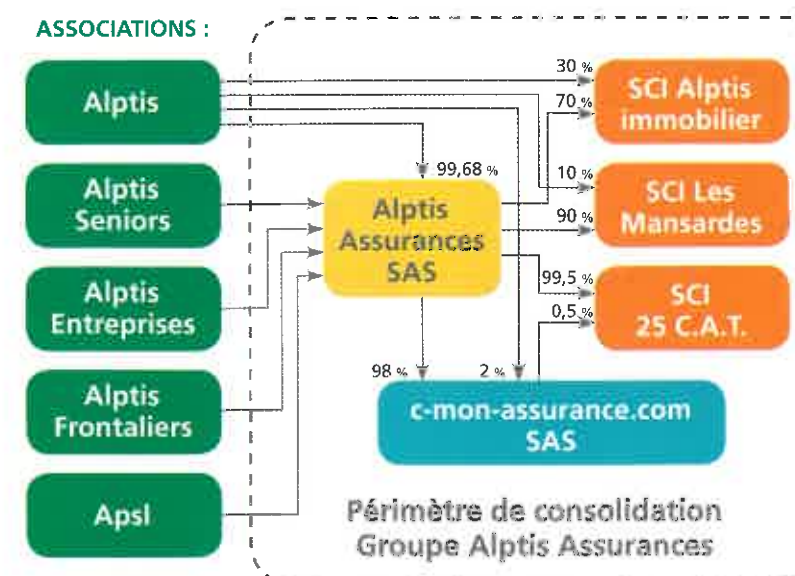
Les statuts d'Alptis sont depuis l'origine globalement en adéquation avec l'esprit de la nouvelle réglementation, l'association ayant toujours veillé, en particulier, à préserver son indépendance vis-à-vis des organismes d'assurance, à défendre les intérêts de ses membres et à assurer leur représentation aux assemblées. Certains ajustements doivent toutefois être effectués et quelques règles de fonctionnement revues, afin d'être parfaitement conformes.

Cette mise à jour a constitué l'occasion de procéder à une relecture plus générale de nos statuts et de proposer quelques aménagements de ceux-ci visant à améliorer le fonctionnement de l'association.

Nous soumettons en conséquence à votre approbation la nouvelle version de statuts ci-jointe.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé des motifs relatif à l'aménagement des statuts de l'association Alptis, décide d'approuver les nouveaux statuts dans toutes leurs dispositions.

Informations financières sur les comptes du groupe d'entités appartenant au périmètre de consolidation



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2008 • GROUPE		
	31/12/2008	31/12/2007
• Production vendue	57 059 530,96	49 885 257,25
• Production Immobilisée	82 755,07	46 472,78
• Autres produits	1 356 028,78	1 374 855,88
Total produits d'exploitation	58 498 314,81	51 306 585,91
• Autres achats et charges externes	31 537 951,24	27 825 347,69
• Impôts et taxes	2 556 864,49	2 061 437,33
• Charges de personnel	16 531 605,45	14 639 656,39
• Amortissements et provisions	2 605 283,49	1 681 704,98
• Autres charges	237 980,14	294 170,59
Total charges d'exploitation	53 469 684,81	46 502 316,98
RÉSULTAT EXPLOITATION	5 028 630,00	4 804 268,93
• Produits financiers	1 506 730,63	1 303 856,67
• Charges financières	(531 740,37)	(9 917,39)
RÉSULTAT FINANCIER	974 990,26	1 293 939,28
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	6 003 620,26	6 098 208,21
• Produits exceptionnels	22 010,89	3 000,24
• Charges exceptionnelles	(8 873,29)	(10 386,84)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13 137,60	(7 386,60)
• Impôts sur les bénéfices	(2 278 223,00)	(2 335 681,00)
• Impôts différés	(157 984,70)	235 214,83
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	3 580 550,16	3 990 355,44
Intérêts minoritaires	106 167,04	105 522,21
Résultat net (part du groupe)	3 474 483,13	3 884 833,23
• Résultat par action	42,76	47,81
• Résultat dilué par action	42,76	47,81

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2008 • GROUPE		
ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Capital souscrit non appelé	37 500,00	14 630,00
ACTIF IMMOBILISÉ	18 460 301,28	18 421 392,72
Immobilisations incorporelles	1 185 304,83	729 033,47
Immobilisations corporelles		
• Terrains	1 637 512,29	1 637 512,29
• Constructions	14 036 547,91	14 647 557,85
• Autres immobilisations corporelles	1 101 910,33	1 007 324,13
Immobilisations financières		
Autres immobilisations financières	499 025,92	399 964,98
ACTIF CIRCULANT	55 373 445,85	49 187 522,18
Créances		
• Avances apporteurs d'affaires	1 313 824,73	1 399 919,51
• Avances autres fournisseurs	81 349,83	57 410,73
• Clients porteurs de risques	13 109 118,05	11 614 233,66
• Autres clients et comptes rattachés	1 080 478,68	740 710,92
• Personnel et organismes sociaux	17 498,89	14 594,04
• Etat impôts et taxes	1 862,87	
• Etat impôts différés	720 893,45	903 123,52
• Autres créances	206 053,29	157 307,27
Trésorerie		
• Valeurs mobilières de placement	33 698 087,79	30 169 913,33
• Disponibilités	4 171 424,07	3 473 211,44
Comptes de régularisation		
• Charges constatées d'avance	972 854,20	657 097,76
TOTAL ACTIF	73 871 247,13	67 623 544,90

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES (part groupe)	28 169 966,66	24 743 466,81
• Capital social	10 000 000,00	10 000 000,00
• Réserves groupe	14 695 583,53	10 858 633,58
• Résultat groupe	3 474 383,13	3 884 833,23
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1 054 641,17	1 005 558,89
• Réserves hors groupe	948 474,13	900 036,68
• Résultat hors groupe	106 167,04	105 522,21
PROVISIONS/RISQUES ET CHARGES	1 211 322,60	1 088 747,74
• Provisions pour risques et charges	1 054 836,67	893 576,96
• Provision pour charge d'impôts différés	156 485,93	195 170,78
DETTES	43 435 316,70	40 785 771,46
• Concours bancaires courants	30 420,42	29 280,70
• Emprunts et dettes financières diverses	9 807 807,62	10 102 338,78
• Fournisseurs apporteurs d'affaires	3 337 262,48	3 129 641,39
• Autres fournisseurs et comptes rattachés	2 867 689,82	2 078 285,39
• Personnel et organismes sociaux	3 381 181,02	3 854 134,24
• Etat impôts et taxes	599 351,93	622 431,61
• Porteurs de risques	17 759 283,39	18 396 941,30
• Associés comptes courants	176 979,66	203 424,13
• Autres dettes	5 085 185,42	2 187 043,92
Comptes de régularisation		
• Produits constatés d'avance	390 154,94	182 250,00
TOTAL PASSIF	73 871 247,13	67 623 544,90

Extrait du rapport de gestion du Président d'Alptis Assurances à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2009

Les comptes consolidés du Groupe Alptis Assurances sont établis en conformité avec les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés approuvées par arrêté du 22 juin 1999, portant homologation du règlement 99-02 du Comité de Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les états financiers reflètent les hypothèses et estimations retenues par le groupe. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour l'évaluation de certains actifs, passifs, produits, charges et engagements. Les données définitives peuvent différer de ces estimations et hypothèses.

L'activité

Le chiffre d'affaires s'est accru en 2008 de 14 % par rapport à l'exercice précédent et ressort à 57 059 531 €. Cette progression s'explique par la bonne tenue de nos ventes et de notre portefeuille sur la gamme santé.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 53 469 685 € et progressent globalement de 15 %.

Les charges de gestion courante progressent de 13 %. Ces charges incluent un plan d'actions commerciales et de communication en progression de 16 % à 1 868 897 € afin de continuer à accompagner le développement.

L'activité de c-mon-assurance.com démarrée en septembre 2007, a fortement progressé en 2008 générant des charges d'exploitation d'un montant de 622 009 € en progression de 30 %.

Les charges de personnel, en progression de 13 % à 16 531 605,45 €, sont impactées par le développement de l'activité du groupe et la montée en puissance de c-mon-assurance.com.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est largement positif à 5 028 630 €.

Les produits financiers sont en forte progression à 1 506 731 € contre 1 303 857 € en 2007 et ont bénéficié de la bonne tenue des taux court terme sur les trois premiers trimestres de l'exercice.

Les charges financières, en forte progression, intègrent en année pleine, le coût de financement de l'immeuble acquis en fin d'exercice 2007, pour un montant de 519 503 €.

Le résultat de l'exercice après impôts et participation est en légère baisse et ressort à 3 580 550 € contre 3 990 355 € en 2007.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'ampleur de la crise économique et financière actuelle réduit sensiblement la visibilité de toutes les entreprises. Le contexte économique nous incite donc à rester vigilants dans les prochains mois. Néanmoins, nous allons continuer à accroître notre potentiel de développement en étendant notre gamme et en affirmant notre présence sur nos différents canaux de distribution.

Nous accompagnerons notre développement en déployant un plan de communication et d'actions commerciales, afin d'affirmer notre présence auprès de nos distributeurs ainsi que sur Internet.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2008, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

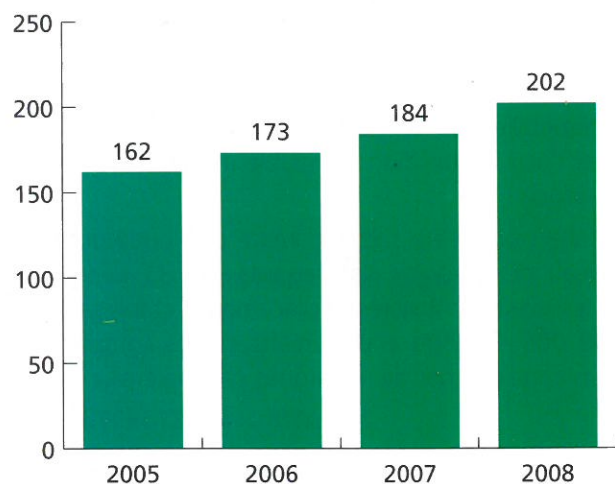
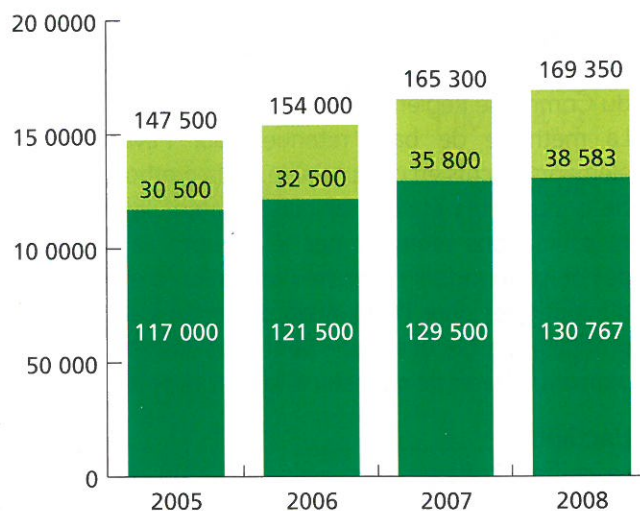
Analyse de la situation financière du Groupe

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent, pour un montant 9 141 262 €, le retraitement du crédit bail immobilier contracté en décembre 2007, pour financer l'acquisition d'un immeuble afin de faire face à la croissance.

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2008, les valeurs mobilières de placement s'établissaient à 33 698 088 €. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarques particulières.

Alptis et son projet associatif continuent à séduire de nouveaux adhérents

L'évolution du nombre des Adhérents
de l'ensemble des associations Alptis
(au 31/12/2008)



Les émissions de cotisations d'assurance
de l'ensemble des associations Alptis
(en millions d'euros au 31/12/2008)